

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**

**Conseil départemental**



**Réunion du 18 DÉCEMBRE 2025**

**14 h 55**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS**

*Approuvé en séance du Conseil départemental du 25 février 2026  
(une voix contre et une abstention)*

Selon les dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil départemental présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente.

**Ce procès-verbal vient compléter le relevé des délibérations du 18 décembre 2025 publié le 23 décembre 2025.**

La séance a repris à 14 h 55. La retranscription qui figure en italique dans le procès-verbal est une reconstitution susceptible de différer légèrement des propos tenus en raison de l'enregistrement inexploitable pour cette partie.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

*Merci de bien vouloir prendre place. On va reprendre le Conseil départemental. Je vais laisser la parole à Denis Bertrand pour l'appel.*

**M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

- *M. Robert AIGOIN, présent*
- *Mme Françoise AMARGER-BRAJON, présente*
- *M. Rémi ANDRÉ, absent pouvoir à Robert AIGOIN*
- *M. Alain ASTRUC, présent*
- *Mme Régine BOURGADE, présente*
- *Mme Patricia BREMOND, absente, pouvoir à Guylène PANTEL*
- *Mme Eve BREZET, absente, pouvoir à Dominique DELMAS*
- *M. Jean-Louis BRUN, absent*
- *Mme Séverine CORNUT, présente*
- *M. Didier COUDERC, absent, pouvoir à Sophie PANTEL*
- *Mme Sophie PANTEL, présente*
- *Mme Dominique DELMAS, présente*
- *Mme Valérie FABRE, présente*
- *M. Gilbert FONTUGNE, présent*
- *M. Francis GIBERT, présent*
- *Mme Christine HUGON, présente*
- *Mme Michèle MANOA, absente*
- *Mme Guylène PANTEL, présente*
- *Mme Sophie PANTEL, présente*
- *M. Jean-Paul POURQUIER, présent*
- *Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, présente*
- *M. François ROBIN, absent, a donné pouvoir à Françoise AMARGER-BRAJON*
- *M. Patrice SAINT LEGER, présent*
- *M. Laurent SUAU, présent*
- *M. Michel THEROND, absent, a donné pouvoir à Christine HUGON*
- *Mme Johanne TRIOULIER, absente.*

## **M. Denis BERTRAND, Président de la commission des Infrastructures et des Mobilités**

*Rapport n°701 - Politique départementale bâtiminaire 2026.*

*La mise en œuvre du programme bâtiminaire 2026 se décline autour d'une stratégie de modernisation du patrimoine bâti de la collectivité et notamment des projets suivants :*

- constructions des nouveaux bâtiments de la Maison Départementale des Solidarités de Saint-Chély-d'Apcher et du Centre technique de Châteauneuf-de-Randon ;*
- travaux dans les bâtiments en grands besoins, tant pour les occupants que pour la sauvegarde des édifices notamment, la Maison Départementale des Solidarités de Marvejols et le château de Saint-Alban ;*
- développement du photovoltaïque et/ou de chauffe-eaux solaires sur les nouveaux bâtiments en construction (MDS et CT) ;*
- uniformisation du contrôle d'accès dans les bâtiments afin de sécuriser les sites, uniformiser les badges, supprimer les gestions de clés et de leurs doubles ;*
- prolongement de l'opération « travaux régie des Centres Techniques » ;*
- modernisation des équipements de cuisine dans les collèges pour soutenir les différentes démarches visant à mieux manger, à consommer local, à moins gaspiller, à moins consommer d'énergie tout en améliorant les conditions de travail et les exigences sanitaires ;*
- sécurisation des enceintes et des accès aux établissements scolaires (contrôle d'accès, clôtures, portes et portails).*

*Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026 d'approuver la politique départementale bâtiminaire 2026 telle que décrite.*

*L'ensemble de cette politique représente :*

- sur le budget principal, concernant les crédits d'investissements, l'inscription de crédits de paiement 2026 à hauteur de 7 049 067 € et une enveloppe de 2 280 000 € en fonctionnement ;*
- crédits pour Polen, concernant les crédits d'investissements, l'inscription de crédits de paiement 2026 à hauteur de 5 000 € et une enveloppe de 35 000 € en fonctionnement ;*
- sur les budgets annexes (LDA, Aire de la Lozère et domaine des Boissets) , concernant les crédits d'investissements, l'inscription de crédits de paiement 2026 à hauteur de 147 000 € et une enveloppe de 274 000 € en fonctionnement .*

*La commission du 9 décembre 2025 a donné un avis favorable.*

## **Mme Sophie PANTEL**

*J'ai une intervention à faire, à la demande de Didier COUDERC, sur le report des travaux sur la station thermale de Bagnols-les-Bains, le décalage du CT de Villefort puisque, dans le tableau tel que c'était prévu, c'était 2024-2025, tout comme Villefort, qui est repoussé à 2028, dans vos propositions. J'avais une autre question sur les travaux pour adapter la chaudière du collège de Meyrueis pour que ce soit compatible avec l'EHPAD. Je voulais savoir pourquoi ces frais incombent au Conseil départemental ?*

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Alors, sur la première question concernant les Centres Techniques, il faut qu'on arrive à avoir une programmation qui au regard, encore une fois, de nos capacités financières, permette de pouvoir porter toutes les opérations. Forcément, en recalant des AP, on recale aussi des crédits de paiement parce qu'on est contraint de reporter des opérations sinon ça ne passe pas. J'avais déjà dénoncé le fait qu'en AP, on était à 230 M € et que si on rajoutait tout ce qui était à faire, mais non prévu dans les AP, on était plutôt autour de 250-260 M €. Ça ne marche pas sur la capacité propre du Département à porter, sauf à dire qu'une année ou deux, on ne fait pas de routes par exemple. Je ne pense pas que ce soit acceptable. Ou sauf à ce qu'on dise qu'une année ou deux on n'aide pas les collectivités locales, je ne pense pas que ce soit acceptable. C'est pour la première réponse. Il y a bien l'intention et l'ambition.

Les Centres Techniques, je les ai trouvés dans un état déplorable pour la plupart, pour ne pas dire tous. Donc il y a une programmation à faire sur les années à venir. On est en train de travailler sur le Parc Technique Départemental, aussi, pour essayer de faire diminuer sensiblement l'enveloppe qui était prévue et qui était, là aussi, exorbitante.

### **Mme Sophie PANTEL**

Il y avait la résidence thermique et Meyrueis.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Pour le chauffage à Meyrueis, on va faire un réseau de chaleur, entre guillemets, entre les deux établissements. C'est le Conseil départemental qui porte l'investissement, puisqu'il est chez lui, comme pour la cuisine, d'ailleurs. On a changé le matériel, pour pouvoir mutualiser la cuisine sur les deux établissements. Ça marche depuis la rentrée de novembre et a priori ça marche bien. On a été y manger l'autre jour et nous avons été bien contents de la façon dont on a été reçus. Pour le chauffage c'est pareil, on va porter l'investissement et au travers du prix du chauffage que paiera la maison de retraite, en fonction des calories consommées et des investissements faits, ils auront un tarif total qui inclura bien la part d'investissement qu'ils doivent supporter, que nous sommes obligés de faire, puisqu'on change une chaudière pour en mettre une plus puissante.

### **Mme Sophie PANTEL**

Si je peux rebondir, par le passé, je pense à Vialas, mais à d'autres endroits, à chaque fois, il y a eu une quote-part entre ce qui relevait d'un autre établissement, que ce soit une mairie, un EHPAD ou autre, et le Conseil départemental. On n'a jamais investi totalement sans qu'il y ait la participation des autres bénéficiaires. Et sur les CT, je vais transmettre à Didier, puisque dans le tableau, vous avez inversé ; vous avez avancé AUMONT et d'autres et vous avez fait reculer les deux CT que j'ai cités.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais il y a Langogne aussi à faire, il y en a d'autres à faire.

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

On peut en citer d'autres, si tu veux.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Sur les 600 000 € de la résidence thermale, on est à jour de nos engagements. On a même délibéré.

**Mme Sophie PANTEL**

Mais ce n'est pas dans le budget.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On a déjà délibéré.

**Mme Sophie PANTEL**

Délibéré, mais il n'y a pas les crédits. Il n'y a aucun crédit de paiement.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Parce qu'on mettra les crédits au moment où l'opération commencera. Avant qu'elle ne commence, il va se passer quand même encore quelques mois parce qu'il va falloir trouver l'architecte, faire les consultations, etc. L'État a mis l'argent, sur deux années, il va le mettre. Donc on suivra. L'inquiétude sur Bagnols, je ne la redis pas, a priori, l'histoire des remboursements, c'est derrière nous, jusqu'à aujourd'hui au moins. Un moindre remboursement des cures aurait pu avoir un impact fort sur l'établissement et le deuxième sujet qui concerne les médecins est sur la table. Parce qu'au 1er avril, je ne sais pas si on aura des médecins. On fait tout pour, mais...

**Mme Sophie PANTEL**

Sur le remboursement des cures thermales, c'est en fait un texte réglementaire. Mais au vu des amendements d'appel qui ont été déposés et de la volonté de l'ensemble des groupes, il y a eu un engagement de ne pas prendre de texte qui vise à réduire le remboursement des cures thermales, par la ministre concernée.

Sur les travaux, je voulais rappeler qu'on avait donné la priorité aux collèges, avec les PPI que vous êtes en train de terminer, notamment sur la sécurité, et qu'on avait lancé tout ce qui concerne le SDIS et le Parc Technique Départemental. Chaque année il devait y avoir un CT pour remettre à flot ces bâtiments aussi.

Vous faites le choix d'en prioriser certains sur d'autres, par rapport à la programmation initiale.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

**Mme Sophie PANTEL**

Oui, deux.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Deux oppositions. Des abstentions ? Le rapport est adopté. Le rapport n°702 sur les infrastructures routières.

### **M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

C'est la politique départementale avec une déclinaison opérationnelle pour 2026 autour de quelques axes d'aménagement. Je les cite : l'aménagement des routes départementales à travers le programme d'aménagement du réseau routier départemental sur les RD 806, 996 et 20, ce sont trois opérations.

Divers travaux sur routes départementales en lien avec les relevés de dégradations des chaussées et avec l'avancement des études et travaux, ce sont les politiques d'entretien ; la campagne d'hydroprojection et de pontages de fissures et d'enduits superficiels d'usure sur les RD 1, 10, 31 et 43, là également, quatre grosses opérations ; la poursuite des projets de réparations et constructions de ponts, aqueducs, murs de soutènement, parapets, sécurisation des falaises et le traitement de certaines zones de glissement de terrain identifiées au titre du fonds vert. Ensuite, les traversées d'agglomérations : en 2026, il est prévu de solder et d'engager de nombreux projets, sachant que les demandes seront étudiées en fonction de l'avancement réel des dossiers.

La poursuite des aménagements de sécurité routière, la reconduction de l'exploitation et l'entretien en régie du réseau routier départemental avec les moyens matériels et financiers nécessaires au fonctionnement des 24 centres techniques, des unités techniques et du siège.

La poursuite des acquisitions foncières par acte administratif pour pallier au retard des notaires.

Le démarrage de la mise en œuvre du schéma départemental des aménagements cyclables.

Pour ces opérations, il est prévu, au titre des crédits d'investissement en inscription de crédits de paiement 2026, 14 M€ et une enveloppe de 4 M€ en fonctionnement. La commission du 9 décembre a émis un avis favorable à l'unanimité.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci Monsieur Bertrand. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame PANTEL.

### **Mme Sophie PANTEL**

Je regardais Robert parce qu'il voulait intervenir. Sur les routes, c'est encore une année avec une nouvelle baisse. Vous avez supprimé, sauf si j'ai mal lu, le programme « murs » et sur la RN 88, il y a plus de 4 M€ de coûts sur la partie acquisitions et les premières études et vous ne proposez que 1,5 M€. Donc vous n'êtes pas à la moitié de ce qui est prévu sur le contournement de Langogne.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Sur les murs, je pense qu'il y a un programme, comme sur les ouvrages d'art, comme chaque année, on a fait de la reconduction d'enveloppe.

Sur la RN 88, j'ai dû demander qu'on mette la programmation en fonction de ce que nous prévoyait le contrat de plan État-région, sur les appels de fonds en 2026 et les années suivantes.

### **Mme Sophie PANTEL**

J'ai eu un mail de la préfecture qui dit que c'est 2 M€. Et sur les ouvrages d'art, il y a eu des accidents sur un certain nombre de ponts, on avait lancé un programme de vérification. Il restait quatre gros ouvrages sur lesquels il fallait intervenir par rapport à ce qu'avait pu nous dire le CEREMA et là, vous baissez la ligne qui concerne les ouvrages d'art. Donc je ne sais pas comment vous allez faire l'entretien classique des ouvrages d'art plus les ouvrages au regard de la sécurité.

### **M. Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental**

Robert AIGOIN.

### **M. Robert AIGOIN (micro éteint pour le début de l'intervention)**

C'était sur la baisse de crédits. On était à plus ou moins à 16 M€, on n'est plus qu'à 14 M€. Est-ce que c'est parce qu'on ne peut pas engager ? Est-ce qu'il y a un reste à réaliser plus important, qui ne nécessite pas de montrer que toutes nos routes départementales sont au top ?

### **M. Patrice SAINT-LEGER**

En investissement on était bien à 14 M€ non ?

### **M. Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental**

Non, on était à 15 M€. Oui, mais il y a des années, on a eu fait 16 millions.

### **M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

14 M€, c'est une moyenne.

### **M. Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental**

Mais en fait, on est là quand même à peu près à l'optimum de la capacité de ce que peuvent faire nos entreprises. Après, on les presse et des fois, en les pressant trop, ce n'est pas mieux. Dans le cadre de notre budget, j'aimerais bien, moi, pouvoir y mettre 20 M€, sur les routes, même 25 M€, mais si on les met là, on ne les mettra pas ailleurs.

*(Divers échanges sans micro)*

### **M. Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Une, deux. Le rapport est adopté. Les mobilités douces.

### **M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

La politique départementale des mobilités douces mais il y a également le volet du transport des élèves en situation de handicap qui incombe au département.

Pour ce premier point, vous le savez, chaque année, c'est un poste qui nous coûte 500 K€, on le voit en bas, pour transporter une cinquantaine d'élèves sur le département.

En ce qui concerne les mobilités douces, nous avons le dispositif AVELO 3, qui permet de financer sur trois ans le poste d'un chargé de mission, qui travaille en ce moment, dédié à des actions en matière de communication et d'équipement.

Il nous est proposé de voter cette enveloppe de 500 K€ comme d'habitude ; nous étions à 450 K€ les deux années précédentes. La commission a émis un avis favorable également.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Sophie PANTEL**

En commission, vous avez répondu que cette ligne honoraires pour les mobilités douces, c'était obligatoire, que c'était réglementaire. Est-ce que vous pouvez nous donner le texte de référence et pourquoi on trouve ça dans le transport des enfants en situation de handicap ? Parce que par définition, la mobilité douce n'est pas vraiment adaptée pour eux.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Pourquoi les deux sont ensemble ? je n'ai pas la réponse.

**M. Marc DAVIES, Directeur Général Adjoint des Infrastructures**

Si je peux me permettre, je peux vous répondre. Effectivement, vous avez vu cette ligne qui est apparue cette année, parce qu'on s'est rendu compte que ces actions-là, il fallait qu'on les inscrive à cette ligne budgétaire pour pouvoir toucher, justement, dans ces actions de communication, le remboursement des 50% de subvention d'AVELO 3.

C'est pour ça qu'elle apparaît là, vous avez pu voir que, par ailleurs, qu'il y a des crédits qui sont inscrits vraiment aux routes, pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement cyclable du département. Donc ces 10 K€ sont là parce que c'est sur cette ligne de crédit qu'on peut toucher le remboursement si on engage des actions.

**Mme Sophie PANTEL**

Pour faire de la communication, il me semble qu'il y avait d'autres lignes budgétaires que celle des enfants en situation de handicap.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Les enfants, en situation de handicap, on a un coût qui augmente chaque année et on sera obligés de l'assumer. Vous mélangez tout volontairement.

Pour la première fois, il y a quand même des politiques, y compris dans les AP, pour justement faire cette mobilité douce. Alors qu'avec vous, on en a parlé pendant des années, mais on n'a jamais rien fait.

**Mme Sophie PANTEL**

On a fait la voie verte.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention et les autres sont pour. La politique départementale du numérique pour 2026, toujours Monsieur Denis BERTRAND.

### **M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

Le rapport n°704, on l'a déjà abordé ce matin, c'est la politique départementale du numérique.

La distribution de la fibre optique, avec la participation du département à 70% sur le fonctionnement et nous n'avons plus rien en investissement depuis 2022 et la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur des usages du numérique de 2025 à 2027, sur lequel on travaille actuellement.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, nous participons à l'équipe projet du programme New Deal Mobile qui est piloté par la préfecture de la Lozère. Il y a la mise en œuvre d'une mission de contrôle de la maintenance du parc de pylônes départemental, puisque nous disposons d'un certain nombre de pylônes. La mission d'assistance aux usagers et élus, en cas de panne ou de désordre sur les réseaux fixes, internet et téléphonie, et mobile.

Il nous est proposé préalablement au vote du budget d'approuver la politique départementale 2026 du numérique telle que décrite, les volets budgétaires 2026 de cette politique du numérique sont intégrés à la délibération relative à la politique des systèmes d'information, donc pas de chiffres dans ce rapport.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci Monsieur BERTRAND, est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ? Robert AIGOIN.

### **M. Robert AIGOIN**

Je vois que vous avez acté les fiches actions du SDUN. Je ne vois aucun chiffrage financier pour les accompagner. C'est normal ou on ne les commence pas en 2026 ?

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Si justement la volonté c'est quand même d'engager les actions parce que, pour moi, on a déjà pris du retard.

### **M. Robert AIGOIN**

Qu'est-ce qu'on y met en face financièrement en investissement ?

### **M. Marc DAVIES, Directeur Général Adjoint des Infrastructures**

Dans les chiffres du numérique, on a mis 35 K€ pour accompagner les actions du SDUN. C'est dans le rapport n°902. La partie financière du numérique est assez courte et on a mis 35 K€ puisqu'on a rencontré tous les acteurs à l'automne. Ils sont censés mettre à jour l'ensemble des fiches sur lesquelles ils s'étaient engagés pour engager, en début d'année, la suite et les perspectives de la mise en œuvre de ce schéma.

### **M. Robert AIGOIN**

D'accord. Donc, on acte bien aussi sur la mission d'assistance aux usagers et élus, sur le dysfonctionnement du réseau cuivre, c'est le syndicat numérique qui le prend à sa charge aussi ?

**M. Marc DAVIES, Directeur Général Adjoint des Infrastructures**

Vous savez que les agents mis à disposition ne sont pas à 100 % du service numérique. Ils ont une quotité de temps de travail pour le syndicat. Pour le moment, c'est le Département qui le porte, puisque ça ne fait pas partie des statuts du syndicat. Donc, pour le moment, c'est le Département qui porte cette assistance. Le syndicat rembourse la quotité de temps de travail passé sur la fibre de l'ensemble des agents mis à disposition.

Pour le moment, le syndicat ne s'occupe que de la fibre. Il y aura une réflexion à avoir sur les missions confiées au syndicat dans les années à venir avec le tassement du déploiement de la fibre.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On arrive au bout du développement et l'idée c'était que les agents du syndicat travaillent sur les usages.

**M. Robert AIGOIN**

On est d'accord. C'est après sur le réseau lui-même. Peut-être que je m'exprime mal ou je ne sais pas lire : « la direction adjointe du numérique poursuivra également sa mission d'assistance aux particuliers, entreprises et élus en cas de panne ou de désordre sur les réseaux fixes, internet et téléphone, et mobile ». Ça veut dire qu'aujourd'hui, on est les seuls interlocuteurs en cas de panne ? parce que jusqu'à maintenant ça ne s'était jamais passé comme ça.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

C'est toujours ORANGE.

**M. Robert AIGOIN**

Je me fie pas à ORANGE, je ne m'y fie plus du tout.

**M. Marc DAVIES, Directeur Général Adjoint des Infrastructures**

Ce n'est pas nouveau. Cette assistance n'est pas nouvelle. Elle n'arrive pas cette année ; elle était là les autres années. Les agents du numérique, vu les contacts privilégiés qu'ils ont avec les différents opérateurs, peuvent être amenés à résoudre des situations qui sont difficiles pour les usagers.

**M. Robert AIGOIN**

Non mais, on acte une chose. Ce qu'on a fait jusqu'à maintenant, le syndicat numérique, je le connais bien, quand même, il me semble. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a apporté assistance aux élus.

**M. Marc DAVIES, Directeur Général Adjoint des Infrastructures**

Ce n'est pas le budget du syndicat numérique. C'est le budget de la direction adjointe du numérique, où il y a des agents qui ont une certaine quotité de temps de travail pour le syndicat, mais le reste du temps, ils ne font pas rien. Ils travaillent, et donc ça fait partie de leurs missions.

### **M. Robert AIGOIN**

Je sais quand même lire : « en cas de panne ou de désordre sur les réseaux fixes ». C'est quand même de la maintenance. Oui ou non ? Bon, chose qui était, jusqu'à maintenant, assurée par Orange ou les FAI qu'on saisissait. Aujourd'hui, on donne une mission supplémentaire, moi ça ne me dérange pas.

### **M. Marc DAVIES, Directeur Général Adjoint des Infrastructures**

Non, la mission était déjà là les années précédentes.

### **M. Robert AIGOIN**

Mais on ne l'avait que partiellement. On ne l'avait que partiellement, on le faisait au bon vouloir. Moi, de toute façon, je vote contre.

### **Mme Sophie PANTEL**

Je me suis déjà exprimée tout à l'heure, l'accord que vous vous apprêtez à signer avec ORANGE, c'est renoncer à une manne financière pour la collectivité départementale. Et honnêtement, il y avait un contrat juridique qui était solide. Ce que vous faites, ce n'est pas bien dans l'intérêt du Département.

### **M. Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental**

C'est très bien, et si Alliance Très-Haut-Débit venait à chuter, ça aurait été bien plus dramatique pour la collectivité. Je veux juste dire qu'il y a trois Départements qui sont d'accord sur ce principe-là, donc on a signé à trois et on a poussé personne.

Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Adopté. On passe à la commission tourisme avec Madame Fabre.

### **Mme Valérie FABRE, Présidente de la commission Tourisme**

La politique départementale 2026 « Tourisme » s'articule autour de la mise en œuvre des actions suivantes. L'organisation des assises départementales du tourisme au second semestre 2026. La poursuite du travail engagé sur la signalétique touristique (panneau de l'A75, suppression des RIS, suppression des panneaux des 13 circuits touristiques qui avaient été réalisés dans les années 90 avec étude d'une charte de signalisation d'intérêt culturel et touristique).

Le lancement d'une étude sur un schéma des pratiques touristiques cyclables de Lozère, poursuite de l'organisation de fabrique du tourisme durable, construction d'outils de sensibilisation des visiteurs aux éco-gestes.

Le maintien du dispositif bonus financier d'accompagnement des offices de tourisme, le soutien à Lozère Tourisme pour ses missions de service public, les aides aux offices de tourisme prenant en compte les orientations de la stratégie départementale, le maintien du fonds d'aide au tourisme pour soutenir divers organismes ou associations d'envergure départementale, la poursuite des adhésions à l'entente UNESCO - Causses et Cévennes, au syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes et l'agence française des chemins de Compostelle.

Concernant les délégations de service public pour la station du Mont Lozère et du Mas de la Barque, le soutien du projet d'investissement visant à accompagner la mutation de la station du Mont Lozère vers une station 4 saisons. Le soutien des délégations de service public concernant les stations du Mont Lozère et du Mas de la Barque, les loups du Gévaudan et la station de pleine nature des Bouviers via des contraintes de service public.

La préparation du transfert de la gestion de la réserve des bisons d'Europe prévue à l'horizon du 1er janvier 2027.

Les études en vue de la modernisation du système d'épuration de la station de pleine nature des Bouviers, l'ouverture en 2026 du centre d'interprétation du site mégalithique et géologique des Bondons, la poursuite de l'engagement départemental en faveur du maintien du service sur l'aire de la Lozère et sur la maison de la Lozère à Paris dans l'attente du devenir de ces sites. Enfin, il est proposé de transférer le suivi de l'agence française des chemins de Compostelle à la commission organique « Tourisme » au lieu de la commission « Territoires et attractivité ».

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026, d'approuver la politique départementale 2026 « Tourisme » telle que décrite. L'ensemble de cette politique représente, concernant les crédits d'investissement, l'inscription de crédits de paiement 2026 à hauteur de 546 475 € et une enveloppe de 2 254 850 € en fonctionnement. La commission du 9 décembre 2025 a donné un avis favorable.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci madame FABRE. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur Robert AIGOIN.

### **M. Robert AIGOIN**

Oui. Simplement, je vois que vous avez une étude sur les retombées que peut avoir le tourisme en Lozère. Moi, je pense qu'il faut, encore une fois, le lier à ce que vous nous avez montré en entrée de réunion ce matin, sur la démographie que nous avons en Lozère et savoir si l'impact du tourisme aujourd'hui, nous sommes sur des opérateurs sédentaires toute l'année ou si on est uniquement sur du saisonnier.

Nous sommes dans un système très concurrentiel, avec tous les départements qui sont à peu près sur la même lignée que nous, sur le tourisme durable, sur le tourisme écolo et ainsi de suite. Quelles devraient être, lors de cette étude, les particularités de la Lozère pour sortir de cette concurrence et d'en tirer le plus d'atouts. Merci.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

C'est tout le sens de l'étude. Madame PANTEL.

### **Mme Sophie PANTEL**

C'est une question de Michèle MANOA qui n'a pas pu rester. L'année dernière, on avait 1,5 M€ sur les structures. Cette année vous proposez 1 578 350 €. On voulait savoir combien vous aviez prévu pour le CDT et sur l'enveloppe pour les offices de tourisme ; est-ce que vous partez sur la même enveloppe ou vous envisagez des baisses ?

### **Mme Valérie FABRE, Présidente de la commission Tourisme**

Sur le CDT, on est à 1 348 000 € avec 1 190 000 € pour le CDT et le reste pour Paris et l'aire de la Lozère, comme ça a été évoqué dans le rapport. Concernant les aides aux offices de tourisme, on maintient les aides telles qu'elles étaient l'année dernière. Sur les bonus, il y en a un qui disparaît puisqu'on avait inséré un bonus lié à l'enquête clientèle en 2025 qui n'y sera plus puisque l'enquête s'achève en mars 2026. Par conséquent, on s'est interrogé, on a une idée de rajout de bonus, pour l'instant elle n'est pas aboutie, donc elle vous sera reproposée pour compléter le dispositif à destination des offices de tourisme, ça sera un bonus supplémentaire, si on l'insère, qui sera proposé assez rapidement.

**Mme Sophie PANTEL**

Et pourquoi cette hausse à Paris et à l'Aire de la Lozère ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On a dû prévoir pareil.

**Mme Sophie PANTEL**

Combien vous avez dit madame FABRE ? Sur le CDT 1 190 000 €. L'année dernière c'était 1,2 M € donc à 10 000 € c'est pareil et sur l'aire de la Lozère ? et Paris ?

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

78 000 € pour l'Aire de la Lozère.

**Mme Sophie PANTEL**

Donc l'année dernière c'était année pleine 75 002 €, et là, c'est une année partielle et vous prévoyez 78 K€. Donc là, l'année, puisque ça s'arrête au mois d'avril, vous prévoyez 78 K€. Et Paris ?

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

On a dit qu'on le reverrait. On récupérera.

**Mme Sophie PANTEL**

Et Paris ?

**Mme Valérie FABRE, Présidente de la commission Tourisme**

Maison de la Lozère à Paris, on est, sur les besoins estimés en 2026, à 80 K€. Avec 70 % en 2026 de 80 K€.

**Mme Sophie PANTEL**

Donc on augmente.

**M. Guillaume DELORME, Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement**

On revient au montant qui était initialement avant le Covid.

**Mme Sophie PANTEL**

On peut revenir 30 ans en arrière aussi.

**M. Guillaume DELORME, Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement**

C'est-à-dire qu'on avait baissé au moment où il y a eu des contreparties, des aides liées au Covid.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On revient à une situation normale.

**Mme Sophie PANTEL**

Et dernière question que je posais, est-ce que la personne qui a été condamnée a payé ce qu'elle devait au CDT ?

**Mme Valérie FABRE, Présidente de la commission Tourisme**

Oui.

**Mme Sophie PANTEL**

Et là, pourquoi on ne le voit pas en diminution ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

C'est une recette exceptionnelle pour le CDT.

**Mme Sophie PANTEL**

Pourquoi on ne diminue pas les subventions puisqu'il y a des recettes ?

**Mme Valérie FABRE, Présidente de la commission Tourisme**

Pour l'instant le budget 2026 n'a pas été présenté pour le CDT.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On ne touchera pas au budget. On reste sur les mêmes enveloppes pour 2026.

**Mme Sophie PANTEL**

Non, vous avez augmenté. Vous avez augmenté alors qu'on a un lieu fermé en plus.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On augmente un petit peu alors que vous les aviez baissées. Donc on revient à une situation normale.

**Mme Sophie PANTEL**

On essayait de trouver des recettes privées.

**Mme Valérie FABRE, Présidente de la commission Tourisme**

C'est le travail qu'on fait au sein du CDT. On essaie notamment de travailler sur les RH en essayant de travailler au mieux pour mettre en valeur le nombre d'ETP existants.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Le rapport n°801 sur les activités de pleine nature.

### **Mme Séverine CORNUT, vice-présidente de la commission Tourisme**

Concernant les activités de pleine nature, la politique départementale 2026 s'articule autour de la mise en œuvre des actions suivantes : la poursuite du partenariat avec Géotrek afin d'aider les collectivités locales dans leurs projets de création et gestion d'espaces, cités et itinéraires dans une perspective d'inscription au PDESI et d'actualisation du PDIPR. On continuera aussi les actions menées en 2025 pour finaliser les espaces trail, la création des parcours gravel et l'identification d'itinéraires cyclo avec mobilisation de la CDESI sur la qualification des espaces, sites et itinéraires de pratique afin de garantir la qualité des pratiques proposées par les OT.

Le maintien du dispositif de soutien en faveur des activités de pleine nature permettra d'accompagner des études, notamment pour la restructuration du réseau des itinéraires, qu'ils soient pédestres, équestres, VTT ou trail, sur le territoire intercommunal, ainsi que le soutien des travaux de sécurisation et d'aménagement des sites de pratique, escalade, via ferrata, etc.

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026, d'approuver cette politique départementale concernant les activités de pleine nature. L'ensemble de cette politique représente au niveau des investissements des crédits de paiement à hauteur de 52 K€ et une enveloppe de 31 400 € en fonctionnement, sachant que la commission du 9 décembre avait émis un avis favorable.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci, est-ce que vous avez des questions, des commentaires, pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est adopté.

On passe à la commission ressources internes et finances départementales, avec le rapport n° 900 qui sera présenté par Denis BERTRAND. Alain ASTRUC, Patricia BREMOND (absente), Jean-Louis BRUN (absent), Didier COUDERC (absent), Jean-Paul POURQUIER, Valérie REBOIS-CHEMIN, Patrice SAINT-LEGER et moi-même devons sortir.

### **M. Denis BERTRAND, Président de la commission Infrastructures et mobilités**

Le rapport n°900 « Autorisation prise de participation par la SELO au capital social d'une SAS en groupement avec le CDT » ;

Il s'agit d'autoriser la prise de participation par la SELO au capital social d'une société SAS en groupement avec le CDT qui est relatif à l'aide à l'aire de la Lozère. L'État qui est propriétaire de l'aire de service de la Lozère, en bordure de l'A75, a lancé une procédure de délégation de services publics pour confier la gestion de ce site à compter du 2 avril 2026, date à laquelle les actuelles concessions arriveront à échéance.

La SM d'équipement pour le développement de la Lozère, donc SELO, s'est positionnée sur le lot n°2 de cette DSP, lequel concerne le restaurant, la boutique de produits régionaux et la promotion du tourisme, dans une candidature groupée avec le comité départemental du tourisme, CDT. A ce titre, la constitution d'une société ad'hoc est envisagée à terme pour gérer spécifiquement l'aire de la Lozère.

Le département de la Lozère siégeant au conseil d'administration de la SELO entre dans le champ des collectivités territoriales actionnaires appelées à donner un accord express préalable à toute prise de participation de la SELO dans une société commerciale, la fameuse SAS.

Dans ce contexte, il nous est proposé d'autoriser la prise de participation, par la SELO, au capital social de la société par action simplifiée, donc la SAS en question, qui est en cours de création, par voie de souscription directe au capital initial, dans la limite d'un montant maximal de 25 K€, correspondant à 50% du capital social initial de la société en projet. La décision prend effet sous condition suspensive de l'immatriculation de cette SAS projetée, sachant que tout manquement aux formalités prescrites emporterait la nullité des actes de prise de participation, bien sûr, dans les conditions prévues par les articles L. 235.2 à L. 235.14 du code de commerce.

Enfin, la SELO rendra compte de cette prise de participation et de son suivi au travers du rapport annuel soumis à l'organe délibérant du département, comme les autres DSP. La commission du 9 décembre a donné un avis favorable à cette démarche. Y a-t-il des questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre ? Pas de questions ?

*(retour des élus sortis de séance).*

### **Mme Sophie PANTEL**

Ce n'est pas vraiment une question parce que j'ai lu le rapport. Je veux simplement dire qu'il y avait eu un travail qui permettait de créer un GIP avec l'État et qui permettait de manière durable dans le temps de garder l'aire de la Lozère dans le giron du Département. Je regrette qu'on s'oriente vers des concessions avec tout ce qui va être aléatoire dans l'attribution, dans celles et ceux qui vont pouvoir avoir finalement les parts de marché. Je trouve que l'aire de la Lozère c'était la porte d'entrée du département et l'Aveyron l'a fait dans le cadre d'un transfert de route et maintenant a totalement et définitivement la main sur l'aire de l'Aveyron.

On aurait pu faire pareil à travers ce GIP et je m'aperçois que vous avez fait là aussi d'autres choix. Je pense que pour l'avenir ça sera, là aussi, préjudiciable.

### **M. Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental**

Mais parce que vous n'avez pas fait, vous-même, quand vous y étiez, le bon choix, puisque le GIP, l'État nous a dit que ce n'était pas possible. C'était vous qui aviez initié le GIP. Peut-être que, si à l'époque, parce que moi, au moment où l'État dit pour le GIP « on ne peut pas répondre à cette demande et donc rentrer dans ce cadre de regroupement d'intérêt public », j'ai proposé à l'État qu'on rachète la partie de l'aire de la Lozère qui pouvait nous intéresser, que le Département l'achète. Sauf que c'était trop tard. Si vous aviez engagé ça à votre époque, peut-être qu'on aurait pu obtenir gain de cause, comme les Aveyronnais.

### **Mme Sophie PANTEL**

Une fois de plus, vous ne savez que vous défausser, accuser les autres et raconter n'importe quoi. Moi, j'ai des courriers du préfet CASTANET, de la DIR avec laquelle on a travaillé et, comme par hasard, quand vous êtes arrivés, ça devient impossible.

### **M. Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental**

J'ai travaillé avec le préfet QUÉNÉHERVÉ, avec le préfet CASTANET, et avec Laure TROTIN, et c'est eux qui nous ont dit que ça n'est pas possible.

### **Mme Sophie PANTEL**

Tout était parfaitement possible et vous arrivez, ce n'est plus possible.

### **M. Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental**

Non, n'essayez pas de nous accuser. Non, c'est l'État qui a dit que ce n'était pas possible. Par contre, si vous aviez été un peu plus maligne et que vous aviez proposé, comme les

Aveyronnais, l'achat de l'aire, peut-être qu'on y serait arrivés, en s'y prenant de bonne heure.

**Mme Sophie PANTEL**

N'importe quoi,

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, pas n'importe quoi, c'est la réalité.

**Mme Sophie PANTEL**

Mais alors pourquoi ce n'était pas possible, après l'achat, si ça l'était avant ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Parce que c'était trop tard, ils avaient déjà lancé les marchés.

**Mme Sophie PANTEL**

Mais n'importe quoi.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais oui, madame PANTEL.

**Mme Sophie PANTEL**

Vous racontez toujours une autre histoire.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Non, je ne raconte pas n'importe quoi.

**Mme Sophie PANTEL**

Non, mais c'est faux, et j'ai des courriers pour le prouver.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

C'est moi qui ai fait la proposition à l'automne.

**Mme Sophie PANTEL**

Mais je vous parle pas de l'achat, moi je vous parle de GIP.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais c'est ce qu'il fallait faire, il fallait faire comme les Aveyronnais. Il fallait acheter l'aire.

**Mme Sophie PANTEL**

Eux c'était dans le cadre d'un transfert.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Sauf que vous n'avez pas du tout pensé à ça. Maintenant peut-être que vous le regrettez, mais c'est trop tard.

**Mme Sophie PANTEL**

Moi je sais que notre solution c'était la bonne pour la garder dans le giron, et en plus c'était innovant.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Juridiquement elle ne marche pas.

**Mme Sophie PANTEL**

Ce n'est pas vrai, c'était dans le cadre du droit à la différenciation.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Nadège, qu'est-ce qu'ils nous ont dit les services de l'État ?

**Mme Sophie PANTEL**

Vous qui avez soi-disant des antennes à Paris, franchement...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Mais ce n'est pas parce qu'il y a des antennes ou pas des antennes à Paris qu'on ne peut pas répondre aux obligations de la loi.

**Mme Nadège FAYOL, Directrice Générale Adjointe des Ressources Internes**

C'est vrai que les discussions étaient très très avancées pour la création d'un GIP. La DIR Massif Central avait même diligenté une expertise concernant un cabinet d'avocats, donc c'était assez avancé. Mais in fine, c'est Bercy qui a mis son veto sur la constitution du GIP en indiquant que ça ne permettait pas de garantir les intérêts de l'État, au vu de la réglementation actuelle. C'est vrai que c'était quasi abouti et au final ça a été un veto de Bercy.

**Mme Sophie PANTEL**

Donc ça veut dire que c'était tout à fait possible sur le plan juridique, contrairement à ce que vous dites, et que c'est vous, qui étiez à la tête, vous n'avez pas poussé pour que le dossier aboutisse.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

C'est l'État qui a dit non. Donc, si vous aviez choisi la bonne solution au départ de proposer en 2021, en 2022 ou en 2023 à l'État de racheter l'aire, comme ça a été fait chez les Aveyronnais, sûrement qu'on n'en serait pas là aujourd'hui.

### **M. Robert AIGOIN**

Je ne suis pas dans le conflit, Monsieur le Président, je voulais simplement faire remarquer quand même que vous utilisez le « vous » dans une instance dont vous étiez le premier vice-président, ça c'est la première chose. La deuxième chose, lorsqu'on débat dans les orientations budgétaires, mais ça vaut pour tout le monde ici, ça vaut pour tous, même moi, quand on débat d'un projet comme ça, quand quelqu'un a une idée qui doit être approfondie, montrez-moi quand elle a été mise sur le tapis. Au bout d'un moment, moi c'est ce qui m'énerve, Laurent, c'est que tu as des bonnes idées mais que je ne les ai jamais entendues.

### **M. Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental**

Mais chaque fois que je vous ai proposé quelque chose, dans l'ancienne majorité, j'étais toujours mis en minorité et tu étais le premier à me mettre en minorité dans toutes les propositions que j'ai faites dans le passé. Je n'en ai pas fait beaucoup parce qu'au bout d'un moment, ça m'a énervé et donc j'ai arrêté de faire des propositions.

### **Mme Sophie PANTEL**

C'est sûr que c'était surtout des propositions au profit de Mende et au détriment des autres territoires. À commencer par la location de la cité administrative puisque nous n'avons pas fait le projet du social pour ne pas mettre en difficulté la mairie de Mende.

### **M. Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental**

Je vais prendre un exemple avec le contrat de Cahors, les remboursements d'emprunts qui étaient en fin de course. C'était une erreur de rembourser ces emprunts, parce qu'on avait déjà payé tous les intérêts. Je te l'ai dit, qu'il ne fallait pas le faire mais parce que moi je disais qu'il ne fallait pas les rembourser ces emprunts, bien sûr on prenait le pas inverse.

### **Mme Sophie PANTEL**

Moi je prends juste à témoin l'Assemblée. Depuis 18 mois, il vous explique qu'il n'était associé à rien, et qu'on ne se parlait pas, et que etc.

### **M. Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental**

Mais ça c'était 2018, madame PANTEL.

### **Mme Sophie PANTEL**

Je suis morte de rire là ! Depuis 2015, vous avez été déloyal !

### **M. Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental**

Ça a bien changé en 2021, madame PANTEL. Vous êtes sentie dans la toute-puissance, dans cette assemblée.

### **Mme Sophie PANTEL**

Celui qui est dans la toute-puissance et qui hurle et qui ne respecte pas les autres et qui les agresse, c'est vous !

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Oui, mais bien sûr, parce que vous, vous les respectez, vous !

Du coup, sur ce vote du rapport n°900, est-ce qu'il y a des oppositions à la création de cette SAS ? Une opposition. Pas d'abstention ? Adopté.

Le rapport n°901 « Gestion du personnel avec le tableau des emplois budgétaires ».

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Alors, rapport n°901 « Gestion du personnel, tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation ».

Il vous est demandé d'approuver : 10 créations et suppressions sur les emplois budgétaires pour faire face aux besoins de la collectivité ; 36 créations et suppressions sur les emplois budgétaires au titre des avancements de grade ; 11 créations et suppressions sur les emplois budgétaires au titre des promotions internes.

Si vous en êtes d'accord, il conviendra d'entériner le tableau des effectifs à la date d'effet du 1er janvier 2026, sauf mention contraire, tenant compte de ces ajustements et des décisions prises par la Commission permanente du 21 octobre et 25 novembre derniers. La commission du 9 décembre 2025 a donné un avis favorable.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention. Le rapport est adopté. Le rapport n°902.

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Rapport n°902 « Politique 2026 pour les systèmes d'information 2026 ».

La politique départementale établit les priorités d'évolution du système d'information en tenant compte des orientations stratégiques, des besoins des directions et des évolutions tant technologiques que réglementaires qui s'imposent dans la collectivité et porte sur deux projets prioritaires, transversaux et structurants (le déploiement du parapheur électronique à toutes les directions et le remplacement complet du système de gestion financière) et la modernisation des pratiques numériques des élus et agents du Département avec la sensibilisation aux pratiques de l'intelligence artificielle et à la mise en place d'une charte d'utilisation éthique et la poursuite de la sensibilisation aux différents risques cyber.

Il vous est proposé, préalablement au vote du budget 2026, d'approuver la politique départementale 2026 pour les systèmes d'information telle que décrite. L'ensemble de cette politique représente, concernant les crédits d'investissement, l'inscription de crédits de paiement en 2026 à hauteur de 1,2 M€ et une enveloppe de 1,817 M€ en fonctionnement. La commission du 9 décembre a donné un avis favorable à cette proposition.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Est-ce que vous avez des questions, des oppositions, des abstentions ? Le rapport est adopté. Le rapport n° 903.

### **M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Rapport n°903 « Administration de la collectivité, gestion budgétaire et financière 2026 ». Le budget 2026 de la direction des finances et des assemblées est construit sur les éléments suivants.

Pour la section d'investissement, à hauteur de 7 630 933 €. Les crédits concernant, hors AP, le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 7 030 933 €, sur un encours de 49 M€ et sur AP, la subvention au SDIS pour son PPI véhicules 2018/2028 de 600 K€.

Pour la section de fonctionnement à hauteur de 12 252 000€ qui couvrent les contributions et compensations (8 180 999 €), les charges financières (1 410 500 €), les reversements (830 000 €), la compensation SIEG local (740 000 €), la couverture du déficit du budget annexe du domaine de Boissets (128 500 €), les subventions et cotisations (851 990 €) et les provisions pour risques et charges (70 011 €).

La commission du 9 décembre a donné un avis favorable à ces propositions.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Merci monsieur POURQUIER. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Des oppositions, des abstentions ? Abstentions : deux, trois et les autres sont favorables. Le rapport n°904, les AP.

### **M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Le rapport n°904 « Modification des autorisations de programme antérieures et les nouvelles autorisations du programme 2006 proposées ».Préalablement au vote du budget primitif 2026, il convient de procéder à la régularisation des AP 2025, ainsi qu'à la création des AP 2026 sur le budget principal.

Au titre de la fongibilité des crédits autorisée lors du vote du budget primitif 2025, par arrêté, un virement de crédits de 15 000 € est intervenu, du chapitre 204 (subventions d'équipement versées) vers le chapitre 27 (autres immobilisations financières) sur l'AP « Action Sociale », pour financer, l'avance remboursable accordée à l'association « Les Menhirs Lozériens ».

A travers ce rapport, il vous est proposé d'approuver la création des nouvelles autorisations de programme et de leurs opérations respectives, qui portent le volume total de crédits sur AP, à considérer sur les 6 prochains exercices à 189 179 040,64 €, répartis selon l'échéancier suivant : solde 2025, 165 479 040,64 € ; AP 2026, 23 700 000 €. Les crédits de paiement des autorisations de programmes seront répartis de la façon suivante : 2026 : 35 484 067 € ; 2027 : 35 472 912,47 € ; 2028 : 38 291 926,02 € ; 2029 et plus : 79 930 135,15 €. La commission du 9 décembre a donné un avis favorable.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Vous avez des questions ou des commentaires ? On a déjà évoqué ça ce matin. Pas d'oppositions ?

### **Mme Sophie PANTEL**

Si, vous ne mettez pas de crédits de paiement.

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

On parle des AP, là.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Opposition ? Une opposition ? Deux oppositions ?

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

On a modifié les AP, oui. On en a réduit certaines...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On est revenu à des choses qui sont cohérentes et qui sont réalistes pour le budget du Département.

**Mme Sophie PANTEL**

Vous faites du clientélisme.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On ne fait pas du clientélisme. C'est vous qui l'avez fait avec le CIA, madame PANTEL.

**Mme Sophie PANTEL**

Vous croyez que vous allez avoir des agents qui vont accepter de faire double boulot maintenant ? Le travail ça se paye.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Donc un, deux. Des abstentions ? Rémi s'abstient et les autres sont favorables. Du coup, le budget primitif, le rapport n°905.

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Rapport n°905 « Budget primitif de l'exercice 2026 ». Afin de mettre en œuvre les différentes politiques départementales qui vous ont été présentées au sein de chaque commission et d'assurer les investissements et le fonctionnement de la collectivité, il vous est proposé de voter les budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes, par nature, chapitre par chapitre.

Il est rappelé que les budgets primitifs 2026, du budget principal et des budgets annexes, sont construits sur la base des orientations budgétaires débattues le 25 novembre 2025.

Le budget 2026 est en continuité des efforts de rigueur et de responsabilité budgétaire avec la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement et la préservation de l'autofinancement pour le maintien d'un bon niveau d'investissement.

Reflète du budget primitif 2025 et de son exécution, ses caractéristiques sont la prudence et l'ajustement des enveloppes au plus près des besoins.

Sa construction repose sur :

- Un volume de recettes prudentes, similaires à 2025 :
    - stabilité : DGF, fraction TVA, DMTO, TICPE, compensations Ségur,
    - dynamique de la TSCA.
  - Des dépenses de fonctionnement contenues et ajustées : + 0,8 M€ par rapport à 2025
    - Dépenses sociales : + 0,5 M€ tenant compte des seules indexations réglementaires,
    - Ressources humaines : + 0,8 M€, la contenance de la masse salariale ayant permis en 2025 de rester sous l'enveloppe des 39 M€,
    - Moyens généraux : + 0,1 M€ au titre des assurances,
    - Contribution SDIS : + 0,1 M€,
    - Informatique/Numérique : + 0,2 M€ maintenance et nouveau contrat de location des pylônes
    - Routes : - 0,3 M€,
    - Solidarités territoriales : - 0,1 M€ enveloppe annuelle de crédits non consommés,
    - Finances : - 0,5 M€ avec l'absence de toute enveloppe de « réserve » pour imprévus.
  - Une épargne brute de 20 M€ (soit un taux de 13,49%) limitant le recours à l'emprunt
  - Une mobilisation pour la recherche de financements à travers la DSID, le Fonds Vert, le FNADT, les fonds Régions, Europe et le Pacte Territorial en cours de négociation avec l'État.
  - Une section d'investissement raisonnée tenant compte :
    - des contraintes d'économies budgétaires,
    - du plan pluriannuel d'investissement,
    - des enjeux de demain avec l'adaptation aux bouleversements climatiques,
    - de la capacité d'intervention du territoire,
    - du rapport du 14 mai 2025 de la Chambre Régionale des Comptes.
- Les dépenses réelles d'investissement représentent 22,8 % d'investissements directs, 12,8 % d'investissements indirects et 7 % de remboursement du capital.
- Le maintien d'un haut niveau de soutien pour les compétences facultatives (jeunesse, agriculture, tourisme, culture, sport, environnement, développement et cadre de vie) pour le fonctionnement des associations qui, par leurs actions, permettent de maintenir une vie associative locale importante pour notre territoire.

Je vous donne maintenant les ratios légaux 2026, la collectivité rentre tout à fait dans les normes :

Dépenses réelles de fonctionnement	1 677,06 € / hab.
Produit fraction Tva TFPB (en remplacement de la TFPB)	326,78 € /hab.
Recettes réelles de fonctionnement	1 938,49 € / hab.
Dépenses d'équipement (art.20-21-23)	464,30 € / hab.
Encours de la dette	636,58 € / hab.
Dotations globales de fonctionnement	577,28 € / hab.
Dépenses de personnel / Dépenses fonctionnement	31,02 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes fonctionnement	23,95 %
Encours dette / Recettes réelles fonctionnement	32,84 %

Pour résumer, le budget 2026 qui vous est présenté s'établit comme suit :

concernant la section de fonctionnement :

- Budget principal : 153 300 000 € en dépenses et recettes soit :
  - en dépenses 128 300 000 € de dépenses réelles et 25 000 000 € de dépenses d'ordre ;
  - en recettes 148 300 000 € de recettes réelles et 5 000 000 € de recettes d'ordre.
- Budget du Laboratoire Départemental d'analyses : 3 035 000 € en dépenses et recettes soit :
  - en dépenses 2 800 000 € de dépenses réelles et 235 000 € de dépenses d'ordre ;
  - en recettes 3 024 000 € de recettes réelles et 11 000 € de recettes d'ordre.
- Budget de l'Aire de la Lozère : 300 000 € en dépenses et recettes réelles
- Budget du Domaine de Boissets : 145 000 € en dépenses et recettes soit :
  - en dépenses 75 000 € de dépenses réelles et 70 000 € de dépenses d'ordre ;
  - en recettes 135 000 € de recettes réelles et 10 000 € de recettes d'ordre.

concernant la section d'investissement :

- Budget principal : 47 910 000 € en dépenses et recettes soit :
  - en dépenses 42 610 000 € de dépenses réelles et 5 300 000 € de dépenses d'ordre ;
  - en recettes 23 610 000 € de recettes réelles et 25 300 000 € de recettes d'ordre.
- Budget du Laboratoire Départemental d'analyses : 245 000 € en dépenses et recettes soit :
  - en dépenses 224 000 € de dépenses réelles et 21 000 € de dépenses d'ordre ;
  - en recettes 245 000 € de recettes d'ordre.
- Budget du Domaine de Boissets : 70 000 € en dépenses et recettes soit :
  - en dépenses 60 000 € de dépenses réelles et 10 000 € de dépenses d'ordre ;
  - en recettes 70 000 € de recettes d'ordre.

Il vous est également proposé de donner délégation au Président du Conseil départemental :

- pour faire la demande à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, de l'attribution des subventions, dès lors que le projet, l'opération, ou l'action susceptible sera inscrit au budget ou aura fait l'objet d'un accord de l'assemblée et à signer l'ensemble des documents nécessaires aux dossiers de demandes de subventions ;
- au titre de l'exercice 2026, conformément au principe de la fongibilité des crédits et, pour le seul budget principal, d'opérer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, hors dépenses de personnel et de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Voilà le projet de budget tel qu'il vous est proposé et auquel la commission du 9 décembre a émis un avis favorable.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

J'ouvre la discussion. Qui veut prendre la parole ? Madame PANTEL.

**Mme Sophie PANTEL**

Alors, pour résumer, votre budget, c'est le budget des moins, c'est le budget des effets d'annonces, c'est le budget de la dégradation, une année de plus.

On est censés à chaque fois vous croire sur parole, vous ne nous donnez pas les documents, il y a une absence de transparence.

Vous augmentez de manière significative, je ne reprends pas les chiffres de monsieur BRUN tout à l'heure, l'emprunt. Ça veut dire que vous augmentez la dette. On va passer de 38,5 M€ à pratiquement 53 M€ de dette à fin décembre 2026.

C'est la baisse de la commande publique puisque vous divisez par quatre les aides aux communes et donc c'est moins de soutien aux entreprises privées. Certains chefs d'entreprise vous appellent une machine à déficit.

Vous proposez des recettes mais qui vont à l'encontre des tendances et des prévisions nationales. On n'a pas de visibilité sur la question des rattachements, et on a eu un certain nombre de discours populistes ou de diversions comme sur le CIA.

On a découvert qu'on avait des lignes de communication dans les lignes de politique publique au lieu de les avoir sur le budget de la communication et des choix clientélistes, notamment sur les bâtiments.

Pour 2026, moi je souhaite sincèrement que vous arriviez à vous contrôler, que cessent vos débordements et, en ce qui me concerne, maintenant, je dis stop, je n'ai pas à subir vos agressions perpétuelles et votre comportement obsessionnel à mon égard.

Votre manière, en plus, d'empêcher tout débat, c'est-à-dire qu'en fait, on ne peut pas avoir dans cette Assemblée, très clairement, un débat serein, systématiquement vous coupez la parole, systématiquement vous invectivez, ou systématiquement vous vous défaussez sur ceux qui ont travaillé avant, mais par contre, vous êtes aussi le champion pour récupérer le boulot.

Pour 2026, je fais un vœu, j'espère que vous allez enfin essayer d'incarner la fonction que vous occupez, parce que votre comportement est une véritable atteinte à nos institutions. Je pense que vos amis macronistes, puisque vous faites toujours partie du comité exécutif d'ATTAL, ont compris au bout de huit ans que ce type de comportement ne pouvait pas durer. J'espère que vous mettrez moins de temps et que les Lozériens régleront le problème avant, si jamais vous ne changez pas de comportement.

En tout cas, c'est un mauvais budget et on est bien loin de la rigueur. Vous lâchez sur le fonctionnement et tout ça pour faire du clientélisme.

*(Départ de Mme Sophie PANTEL)*

## **M. Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental**

D'autres demandes de prise de parole ? Robert AIGOIN.

## **M. Robert AIGOIN**

Oui, j'irai un petit peu dans ce sens, mais je m'en suis exprimé tout à l'heure. Comme vous le disiez, avec Jean-Paul POURQUIER, nous faisons partie des doyens de cette Assemblée. Il m'a fallu attendre 2024-2025 pour avoir des débats aussi acides, aussi méchants. Se retrouver dans l'opposition n'est pas une fin en soi. Je l'ai été pendant longtemps dans cette Assemblée. Nous avons eu des prises de bec, on a eu des fois des sorties intempestives de l'Assemblée, pour mauvaise humeur. Il me semble que c'était peut-être un effet de jeunesse.

Aujourd'hui je suis un peu plus calme. Je suis devenu sage, comme auraient dit mes parents. Je suis devenu sage mais je n'ai rien perdu de ma lucidité politique, ne vous inquiétez pas, je sais où j'habite.

Donc, de ce côté-là, et j'ai toujours milité, et je militerai jusqu'à la fin, parce que, jusqu'à maintenant, je n'ai pas trouvé dans l'offre politique des choses qui me plaisent donc je reste où je suis, même si j'ai des choses à reprocher à mes amis, je le fais dans le cadre nécessaire et je ne le fais pas publiquement pour déchirer les gens entre eux.

J'ai beaucoup de sympathie pour tous ceux d'entre vous, mais je vous demanderai donc Monsieur le Président à l'avenir, car je pense que l'absence de ma collègue, de mes deux collègues de Langogne, à la suite des débats que nous avons eu ce matin...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Sur le budget, Robert.

**M. Robert AIGOIN**

Je vais y venir, sur le budget, je vais y venir. Je voulais simplement m'exprimer sur la façon dont les débats se mènent. Les Lozériens ont le droit de connaître aussi, et je les incite encore une fois, si la presse veut bien me relayer, à venir consulter les procès-verbaux depuis 1992, du moment où j'étais là. À la fois pour savoir ce qui se dit, ce qui se fait et, du coup, on verra aussi le jeu de certains qui à un certain moment ont des appréciations suivant le gouvernement qui est en place. Moi, que ce soit la gauche ou pas, j'ai toujours eu le même discours du service public, de l'humanité dans les rapports.

Le budget je vous l'ai dit déjà, ça fait à peu près deux mois, lorsque nous avons travaillé sur les orientations budgétaires, je ne me vois pas voter ce budget, je m'abstiendrai, je ne voterai pas contre, puisque c'est quand même un budget qui va permettre au Département de fonctionner, donc je ne vais pas voter contre, je vais m'abstenir. Je voulais simplement dire que, ça fait partie aussi de la logique politique.

On ne peut pas demander aux gens de se serrer la ceinture, quand de notre côté, on ne contrôle pas l'argent public qui s'en va. Nous ne faisons que gérer. Ce n'est pas notre argent, c'est l'argent de tout le monde que nous gérons ici. C'est précieux, ce que nous faisons de gérer l'argent public. Il me semble que d'autres ne le font pas, ne sont pas contrôlés et on pourrait faire des économies partout on pourrait rattraper de l'argent qui n'aurait jamais dû partir dans tel sens. Tout ça n'est pas fait et je trouve au contraire que depuis bientôt les dix ans du président MACRON, l'argent a profité plutôt aux riches qu'aux pauvres.

C'est un constat, que même les échos, ont fait dernièrement. Vous voyez que j'ai des lectures qui ne sont pas que l'Humanité. J'ai lu dans d'autres livres...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

... Mais tu disais ça aussi quand c'était HOLLANDE, tu disais ça aussi quand c'était SARKOZY, CHIRAC.

**M. Robert AIGOIN**

Bien sûr, mais je ne varierai pas. Si aujourd'hui les richesses étaient mieux distribuées, je pense qu'on ne serait pas en train de se disputer aujourd'hui.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Et notre budget, alors ?

**M. Robert AIGOIN**

Je m'abstiendrai.

### **M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Je voudrais juste rajouter que ce budget a été construit, bien sûr, avec tous les éléments à notre connaissance aujourd'hui avec les services, mais en toute sincérité et sans clientélisme quel qu'il soit.

Si on compare les recettes du budget primitif 2025 auquel on ajoute les DM, on se rend compte qu'on est dans la réalité. On est très proches. On n'a rien inventé, il ne faut pas dire qu'on est insincère et qu'on a fait du clientélisme, c'est pas ça.

Pour les dépenses, c'est pareil, on a essayé de contenir au mieux les dépenses comme on vous l'a expliqué. Dans ces conditions, ça nous permet d'avoir une épargne brute de 20 M€. Cette épargne brute nous permet de réduire l'emprunt et de garder l'emprunt à 12 M€ au lieu de 15 ou 18. Je pense que ça, c'est de la bonne gestion. C'est comme ça que je le conçois. Et en investissement, c'est la même chose.

Et quand on regarde le désendettement, on ne peut pas entendre non plus qu'en fin 2026, on va être hors normes. Fin 2025, nous sommes à 2,44 années de désendettement, avec un encours de 48,70 M€, fin 2026, on sera à 52,77 M€, mais 2,64 années de désendettement. On est vraiment dans la fourchette basse, voire très basse, de la moyenne de tous les Départements français. Voilà, simplement les chiffres que j'aimerais qu'on retienne, parce que c'est ce qu'il faut retenir. Donc un budget en toute sincérité et vraiment au plus près, au plus juste, de nos besoins et des intérêts de la collectivité.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Un mot pour conclure. Ce que je constate surtout, c'est que la députée parle plus du Président et de ce qu'elle a contre le Président que finalement du budget dans son propos, alors qu'on est là sur le budget. Ce qu'il faut bien voir, c'est que dans ce projet de budget, comme on le verra dans le compte administratif, la gestion qu'on a faite en 2025. Je pense qu'on a mis l'église au milieu du village sur les dépenses de fonctionnement.

### **M. Robert AIGOIN**

Reste laïque.

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Le temple au milieu du village, si tu préfères.

*(Divers échanges humoristiques hors micro)*

### **M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Je pense qu'on a remis (*excuse-moi l'expression Robert mais je préférais « l'église au milieu du village » que celle que je viens de te dire*), on a remis un peu d'ordre dans le fonctionnement du Conseil départemental. Je vous ai montré ce matin les chiffres d'évolution de la masse salariale, de la direction des RH, 2022, 2023, 2024, où on commence à corriger, le pourcentage baisse, et 2025, 1,63 de mémoire, 2026 on sera à 1,54. C'est de la bonne gestion. C'est ce que tu as dit à l'instant, qui est très juste, c'est ce que j'ai dit ce matin dans mon propos aussi, c'est qu'on n'est que de passage. Il faut qu'on essaie de gérer notre affaire, tous en commun, en bon père de famille, pour transmettre dans les meilleures conditions possibles, sans trop d'endettement. C'est ce que vient de dire Jean-Paul POURQUIER. Je pense que de ce point de vue-là, on a fait le travail.

Je veux dire aussi que, quand même, avec l'action qu'on a eue en 2024, j'y reviens parce que c'est important pour moi, ce qu'on a fait sur la tarification pour les EHPAD en 2025, on remet les EHPAD, ou la très grande majorité des EHPAD, à l'équilibre. Je suis désolé mais en 2023, en tant que responsables du département, on n'avait pas le droit de laisser des EHPAD en déficit. On n'avait pas le droit de laisser des EHPAD en déficit ! On a corrigé, alors ça, ça avait été attaqué avant, donc je ne me l'attribue pas. On a continué à corriger, particulièrement en 2024 et 2025, sur les PH aussi, parce qu'il y a des différences assez notables sur la tarification à même niveau de service, entre guillemets. Donc on a corrigé de ce point de vue-là.

Je pense sincèrement qu'en termes de gestion, on n'est pas si mal que ça, sans vouloir se lancer des fleurs de quoi que ce soit. On a les recettes qu'on a. On a les recettes qui n'augmentent pas. Je suis désolé, en 2019, 2020, 2021, 2022, les recettes du budget du Conseil départemental ont bien augmenté. Je ne reviens pas sur les trois raisons que je reprends toujours. On n'a jamais mis un euro de côté pour les années de vache maigre. On n'a jamais fait ça. On a eu des marges de manœuvre. On a dépensé l'argent. Je suis désolé mais c'est ma façon de voir et les chiffres montrent ça.

Sur le fonctionnement, on n'aura pas de recettes supplémentaires dans les temps à venir donc il faut qu'on fasse avec ces 148 M€ de recettes réelles. Ces 148 M€, Annie FAGES qui est là, qui a quand même un peu de bouteille dans la matière, elle va me dire si je dis des bêtises, mais je pense que c'est sincère. On vous le montrera au compte administratif de 2025 et vous verrez qu'on est dans le vrai parce qu'on arrivera même à avoir un excédent en 2025 alors qu'on va supporter 13 mois de social quand même. C'est la gageure, mais on en reparlera au mois de juin.

Pourquoi ? Parce que Jean-Paul l'a dit, il faut dégager le plus possible d'épargne brute pour pouvoir aller assumer de l'investissement, parce que l'investissement, on est tous d'accord là-dessus, l'investissement est important sur le territoire. Il est important sur les routes, il est important sur les collèges, il est important aussi pour accompagner les collectivités locales, sinon elles ne feront plus de projets.

Mon challenge, sincèrement, c'est de veiller à ces équilibres-là, sur ces budgets.

C'est pour ça qu'on a repris intégralement toutes les AP. D'accord, il y a quelques coquilles à corriger, on va les corriger, mais si tu regardes les AP, on les a tombées de 30 ou 40 M€ quand même. 30 ou 40 M€, c'est bien qu'il y en avait trop ! Parce que ce n'était pas supportable pour nos finances sauf à emprunter beaucoup plus et vous ne voulez pas qu'on emprunte. On a emprunté 15 millions d'euros en 2025, on en emprunte 12, on doit descendre sous les 10 M€ en 2027, pour être cohérent, pour ne pas trop aggraver cette dette, pour laisser à la génération qui viendra après une situation qui reste saine.

Pour moi, l'enjeu, ce n'est pas de faire du « tape à l'œil », de faire des promesses à droite et à gauche à tout le monde, et de ne pas pouvoir gérer un budget durablement, que ce soit moi ou quelqu'un d'autre. Mon enjeu, il est là. Mon enjeu de politique investi sur ce territoire depuis quelques années, c'est ma philosophie profonde. Donc je défends ça et je pense que de ce point de vue-là, on est sincère. Jean-Louis BRUN, ce matin, nous a dit quelques petites coquilles que je ne vais pas reprendre puisqu'il n'est pas là mais il y a quand même un certain nombre de choses qui sont totalement erronées dans son propos, quand il veut parler de budget. Sincèrement, notre budget, il est pas mal. Notre compte administratif, qu'on passera au mois de juin 2026 vous verrez qu'il ne sera pas si mal que ça, parce qu'on essaie de gérer en bon père de famille.

Sur les RH, on diminue le nombre d'agents. Je préférerais en avoir beaucoup plus. Je préférerais embaucher. Je préférerais développer des politiques publiques. Mais il faut qu'on fasse, encore une fois, avec les moyens qu'on a. On est passé de 262 à 256, sur une petite année. On a baissé un peu le nombre de contractuels, parce que les fonctionnaires, on sait tous qu'on ne peut pas les sortir. Mais vraiment, l'enjeu de l'équipe, il est là.

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Ce n'est pas par plaisir qu'on a diminué les AP et fait attention aux AP nouvelles. C'est parce qu'on sait que chaque année, sur les années qui viennent, en l'état actuel des choses, on a une capacité à financer 35 M€ d'investissement, à condition de rester dans les conditions dans lesquelles nous sommes.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Et ça je le dis depuis le 9 août 2024.

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Si on ne réduit pas les AP, tel qu'on l'a fait cette année, si on continue dans cette voie et qu'on se laisse aller encore, ce n'est pas 35 M€ qu'il nous faudra chaque année, c'est 40, 45 M€ peut-être.

Donc nous serons dans l'incapacité de faire, sauf à emprunter, et donc demain, dans 5 ans, dans 10 ans, à transmettre le Département, dans une situation catastrophique, en grandes difficultés, comme le sont beaucoup aujourd'hui. Donc voilà pourquoi, je répète, qu'on a essayé d'être prudents, et d'avoir une gestion tout à fait saine et rigoureuse.

**M. Robert AIGOIN**

Indiquez-moi, Monsieur POURQUIER, indiquez-moi, Monsieur SUAU, vos commentaires à la session budgétaire lors du vote.

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Comment ?

**M. Robert AIGOIN**

Quand vous présentiez le budget, Monsieur SUAU pour le Département, Monsieur POURQUIER faisait des observations, Monsieur SAINT-LEGER faisait des observations. Que faisait Monsieur SUAU ? Il disait que son budget était bon ! Mais bien sûr, cher ami ! Mais bien sûr ! Si je n'ai pas contesté le budget de la majorité, c'est qu'il me convenait !

Aujourd'hui, je suis dans l'opposition, je joue mon rôle d'opposant ! Chacun à sa place, et tout ira bien dans ce pays ! Mais acceptons-nous !

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Mais il n'y a pas de problème, on accepte...

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On ne va pas rouvrir le débat là-dessus, parce que je l'ai déjà dit, moi, en ce qui me concerne, c'est que je n'étais associé à rien ! Je le maintiens et je le maintiendrai. Il n'y avait que quand il y avait le directeur BLACLARD, que de temps en temps, je pense sans trop le dire à la Présidente, il venait me voir à la mairie, Régine, peut en témoigner, ou moi, je venais le voir ici et il me présentait quelques éléments. Quand Thierry BLACLARD est parti, je n'ai plus jamais eu accès à personne.

Je veux bien qu'on me dise que je présentais des trucs, je présentais des trucs qu'on m'avait

donnés, qu'on m'avait préparés, et oui je présentais des trucs parce que j'étais dans une majorité, et oui je présentais des trucs. Chaque fois, quand on était en commission, c'est pour ça d'ailleurs que je venais plus en réunion de groupe, que je prenais parti dans un sens qui ne convenait pas à madame, c'était systématique que j'avais tout le monde contre moi. Je suis désolé Robert, mais c'est comme ça que je l'ai vécu. Je suis désolé Robert, c'est comme ça que je l'ai vécu pendant 8 ans.

**Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, Présidente de la commission Eau, excellence écologique et énergétique**

Moi je voudrais ajouter, parce que je ne prends pas souvent la parole, mais quand même, aujourd'hui ce qu'on a vécu, je trouve ça inadmissible. Nous, dans l'opposition, on n'a jamais quitté la séance, on a toujours été là jusqu'à la fin. On s'abstenait, on votait contre, moi j'ai même voté une fois pour, je n'ai pas honte de le dire mais on n'a jamais quitté la séance. Vous êtes deux de l'opposition. Tout le monde est parti. Vraiment, on est là depuis huit heures et demie du matin, ce n'est pas possible. Et on n'a jamais, jamais parlé comme ça a été parlé aujourd'hui. Jamais !

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Je vais simplement dire à Robert que bien sûr qu'on accepte la contestation et qu'on accepte le fait que tout le monde ne soit pas d'accord. On l'a vécu, moi j'ai été aussi dans l'opposition, donc c'est normal. Mais à condition que les arguments soient des arguments étayés, solides. On ne peut pas la laisser dire aujourd'hui, par exemple, que ce budget est insincère, qu'on fait du clientélisme, qu'on va augmenter la dépense, qu'on emprunte et qu'on va se retrouver en grande difficulté demain, qu'on a réduit la dépense aux collectivités, tout ça c'est faux. Tout ça c'est faux ! Donc vous comprenez qu'on ne peut pas laisser passer ce genre d'arguments. Alors, si vous avez des arguments qui tiennent la route et qui sont étayés, bien sûr, pas de problème, on accepte, mais pas ce genre d'arguments.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Pour finir, je pense que la députée est partie parce qu'elle ne veut pas se mettre en biais à voter à Paris et finalement ne pas prendre part au vote ou voter contre ici.

Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Trois abstentions et les autres sont favorables.

Du coup, on doit examiner avant de partir la motion de soutien au monde agricole Lozérien. Est-ce que je la relis ? Non, ce n'est pas utile. Est-ce que vous avez des observations ?

**M. Francis GIBERT, Président de la commission Economie circulaire, Agriculture et accompagnement des filières**

Juste une chose, sur la motion de soutien, je pense qu'il faudrait peut-être ajouter une ligne sur notre soutien au monde agricole contre la signature des accords du MERCOSUR.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Ça convient à tout le monde, ça ?

**M. Francis GIBERT, Président de la commission Economie circulaire, Agriculture et accompagnement des filières**

Non, mais après, je propose.

**M. Robert AIGOIN**

Il y a urgence de lancer des études nécessaires pour savoir si la viande de ces animaux euthanasiés peut être consommée par les humains.

*(Divers échanges- Micros-éteints)*

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Robert, en fait, ces animaux, à partir du moment où ils sont détectés contaminés, tu ne peux pas les transporter, tu peux pas les mettre dans un abattoir. En France, sauf si je me trompe, tu ne peux pas commercialiser de la viande qui n'est pas passée par un abattoir.

**M. Patrice SAINT-LEGER**

On ne peut pas. La première règle de cette maladie, c'est l'isolement. Ensuite, on les élimine, on les met dans les camions. On ne peut pas savoir si une bête est asymptomatique est porteuse de la maladie. On ne peut pas prendre le risque de la faire partir ailleurs...

*(Divers échanges- Micros-éteints)*

**M. Robert AIGOIN**

Demande que les vaccins soient suffisants et disponibles.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

On le rajoute.

**M. Patrice SAINT-LEGER**

Pour vacciner dans les zones autorisées, sinon c'est strictement interdit. Au niveau de la cinquième proposition vous avez marqué « condamne avec la plus grande fermeté toute forme de violence à l'encontre des agriculteurs » ; je pense qu'il faut mettre « toute forme de violence » tout court parce que, des fois, la violence est dans les deux camps.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

D'accord. Je croyais que tu voulais rajouter les vétérinaires. Mais il y en a bien qui se font bouger.

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

C'est pour ça que toute violence mieux.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Donc, on tient compte, David, de ça.

**M. David BIANCHI, Directeur de Cabinet**

Et le MERCOSUR ?

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Moi, je pense que c'est mélanger les genres.

**M. Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission des Ressources Internes et des Finances départementales**

Oui, on a fait quelque chose, déjà.

**M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental**

Est-ce qu'il y a des oppositions, sous ces réserves de corrections ? Des abstentions ? La motion est approuvée à l'unanimité. On y est arrivé, en fin de séance, à avoir l'unanimité. Merci à tous.

(la séance est levée)

Le Président du Conseil  
départemental

Laurent SUAU



Le secrétaire de séance

Denis BERTRAND

**PROCÈS-VERBAL DU Conseil départemental**  
**Réunion du 18 décembre 2025**  
**(séance de 14 h 55)**

***Table des matières***

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Appel		2
Rapport 701	Politique départementale bâtiminaire 2026	3 à 6
Rapport 702	Politique départementale "Infrastructures routières" - Déclinaison opérationnelle pour 2026	6 à 8
Rapport 703	Politique Départementale Mobilités douces et TESH 2026	8 à 9
Rapport 704	Politique départementale Numérique 2026	8 à 11
Rapport 800	Tourisme : politique départementale et budget 2026 "Tourisme"	11 à 14
Rapport 801	Tourisme : politique départementale et budget 2026 "Activités de pleine nature"	15
Rapport 900	Autorisation prise de participation par la SELO au capital social d'une SAS en groupement avec le CDT	16 à 20
Rapport 901	Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation	21
Rapport 902	Politique 2026 pour les systèmes d'information 2026	21
Rapport 903	Budget : Administration de la collectivité : gestion budgétaire et financière 2026	20 à 21
Rapport 904	Budget : Modification des autorisations de programmes antérieures et nouvelles autorisations de programmes 2026 proposées	21 à 22
Rapport 905	Budget : Budget primitif de l'exercice 2026	22 à 30
	Motion de soutien au monde agricole lozérien - DNC	30 à 32